

Genay, le 10 novembre 2023

Bureau :
Direction du Groupe Scolaire

à

Affaire suivie par :
Monsieur Nicolas PELUD

Tél : 04 78 91 35 24
Mél : ce.0691628v@ac-lyon.fr

220, Rue des Ecoles
69 730 Genay

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale,
Madame le Maire de la commune de Genay,
Madame l'Adjointe aux parcours de vie,
Mesdames les Enseignantes de l'école,
Mesdames les Représentantes du Réseau d'Aide de la Circonscription,
Mesdames et Messieurs les représentants des Parents d'Elèves.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 09 NOVEMBRE 2023

Constitution du Conseil d'Ecole :

- **Municipalité** : Mme SAVIN (Adjointe Parcours de Vie) – Mme LAMY (2^{nde} Adjointe)
- **D.D.E.N.** : /
- **Enseignants** : M. PELUD – Mme MONOT – Mme FERINO – Mme CHOVET – Mme NEGRE – Mme GUILLOT – Mme SZTYKGOLD – Mme SCALA – Mme DELAIRE – Mme GIRAUD – Mme GAILLARD – Mme LOISY – Mme CHAMBARD – Mme KHALFAOUI – M. SALIER
- **A.E.S.H.** : Mme CANTE Marie-France
- **Représentants du Réseau d'Aide** : /
- **Représentants des parents** : Mme COPPET – Mme BISE – Mme GRISARD – Mme CARRIE-SOULAGE – Mme DEVAUX – Mme ALONSO – Mme DAUNIS – Mme PERRIER-GROS-CLAUDE – Mme THIALLET – Mme ROSALIE – Mme ROBIC – Mme ROME

* * * * *

Cette séance du premier Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2023/2024 débute à 18h30.

*** - Informations sur la rentrée scolaire 2023-2024**

* - **Les élections des représentants des parents des élèves** : Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu la semaine du vendredi 13 octobre 2023. A l'issue du vote, les 14 sièges des représentants ont été attribués à l'unanimité aux parents de la liste unique AGAPE avec une participation importante de **64,96** % des électeurs. M. PELUD souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe des représentants de parents d'élèves au sein du Conseil d'Ecole.

↳ - Liste des représentants titulaires :

• Mme COPPET Elodie	• Mme ALONSO Sophie
• Mme BISE Hélène	• Mme DAUNIS Céline
• Mme GRISARD MéliSSa	• Mme JOUBERT Camille
• Mme CARRIE-SOULAGE Hélène	• Mme PERRIER-GROS-CLAUDE Aurore
• Mme DEVAUX Sylvana	• Mme HANNA Hélène
• Mme CHOLET Emilie	• Mme LEBLANC Caroline
• Mme LAURENT Stéphanie	• Mme THIALLET Elodie

Les familles peuvent entrer en contact avec les représentants des parents d'élèves par mail à :
agape_genay@yahoo.fr

* - **L'équipe Educative du Groupe scolaire** : Cette année voit l'arrivée de nouveaux enseignants dans le Groupe Scolaire.

- Classe de CE₁ : Mme PRAT Juliette nommée à titre provisoire ;
- Classe de CM₁ : Mme KHALFAOUI Fouzia nommée à titre provisoire en complément du mi-temps de Madame Chambard Sylvia ;
- Classe de CM₁-CM₂ : Mme VIGUIER Camille nommée à titre provisoire en complément du temps partiel de Madame Delaire Sandrine ;
- Classe de CE₂-CM₁ : M. SALIER Julien nommé à titre définitif.

↳ - **Equipe d'A.E.S.H.** : l'école compte à ce jour 3 temps pleins pour assurer la prise en charge des élèves avec compensation humaine (Mme Marie-France CANTE, Mme Estelle ROSIER, M. Christophe DEVIENNE). Les dotations sont actuellement couvertes, l'arrivée d'un nouvel élève et les notifications à venir nécessiteront le recrutement d'un poste supplémentaire. La demande auprès du PIAL de Neuville (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés) est en cours. A cela s'ajoute le poste d'accompagnement intégré à la classe ULIS, poste assuré par Mme FERREOL Corinne. M. PELUD salue le professionnalisme et l'implication quotidienne de l'équipe d'AESH pour l'accueil des élèves à besoins particuliers.

* - **Présentation du RASED** : Le RASED du secteur est composé d'une Psychologue scolaire (Mme PLOUZEAU Valérie) et d'une enseignante spécialisée E (Mme DUFOUR Lucile).

- **Le rôle du maître E** est d'apporter une aide spécifique lorsque la mise en place d'une pédagogie différenciée en classe ne suffit pas. Le travail avec les élèves se fait soit en classe, soit en petits groupes à raison de séances de 45 minutes, 1 ou 2 fois par semaine. Le travail s'effectue avec des élèves du cycle II en priorité, mais pas seulement.
- **Le psychologue scolaire** intervient rapidement sur demande des enseignants et ce avec l'accord des parents : soit lors d'un entretien avec l'enfant puis les parents, soit lors de commissions éducatives, soit d'une ESS (Equipe de Suivi de Scolarité) pour les enfants relevant du champ du handicap. Le psychologue est parfois amené à faire des observations en classe, toujours avec l'accord des parents. Il peut faire passer des tests, afin d'élaborer des dossiers de prise en charge. Il s'en suit un entretien avec les parents et l'enfant, puis parfois un travail avec l'enfant. Il n'y a pas de suivi sur le long terme, il se fera plutôt avec un professionnel extérieur. Le

but est de trouver des solutions. Ce qui est dit au psychologue relève du secret professionnel, il discute avec l'enseignant uniquement des difficultés cognitives de l'enfant, c'est-à-dire ce qui peut aider lors des apprentissages.

* - **Les effectifs du groupe scolaire** : A la date du Conseil d'Ecole, le groupe scolaire compte à ce jour 352 élèves. Les effectifs se répartissent de la manière suivante :

<i>Classes</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Classes</i>	<i>Effectifs</i>
• CP	21	• CE2	27
• CP	22	• CE2/CM1	18/06 = 24
• CP	21	• CM1	26
• CE ₁	25	• CM1	26
• CE ₁	25	• CM ₁ -CM ₂	9/15 = 24
• CE ₁	24	• CM2	26
• CE ₁ /CE ₂	06/19 = 25	• CM2	27
• ULIS	11	• Total	343

↳ - **Enfants relevant du champ du handicap** :

- 12 enfants avec une notification MDPH dont 2 notifications individuelles et 10 mutualisées
- 1 enfant avec une scolarisation partielle

↳ - **Les prévisions d'effectifs** : Une campagne périodique de prévision des effectifs est en cours afin de préparer la rentrée scolaire 2024-2025. Par glissement générationnel, avec le départ de 68 CM₂ pour le collège et l'arrivée prévue de 65 élèves actuellement scolarisés en GS et 3 ou 4 élèves scolarisés en dispositif ULIS, l'école élémentaire pourrait compter alors 344 élèves, sachant que le seuil de fermeture pourrait être envisagé à partir de 338 élèves.

Ces données ne tiennent pas compte des éventuelles prolongations de cycle qui pourraient être proposées à certains élèves de CM₂ (ce qui est rare) ni des arrivées ponctuelles ou prévues suite à la livraison de logements sur la commune.

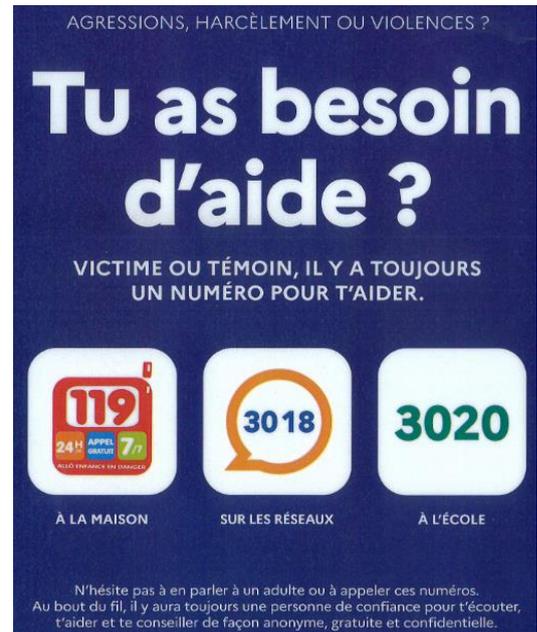
* - **Vote du Règlement intérieur de l'école** : le règlement intérieur a été soumis à la relecture préalable des participants au Conseil d'école. Le règlement intérieur de l'établissement est voté à l'unanimité des présents au Conseil d'Ecole.

* - **Programme PHARE de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole** : Afin de prévenir des situations de petits conflits entre élèves, l'Education Nationale déploie une Méthode dites de la Préoccupation Partagée (M.P.P.). Elle consiste en une série d'entretiens menés par des enseignants formés selon un protocole établi. Ces entretiens ont pour but de rendre les élèves acteurs des solutions à mettre en œuvre pour des relations apaisées entre eux. Les adultes, par cette posture d'éducateurs, enseignent le vivre ensemble aux élèves. Vous en serez pas informés de la tenue ou du contenu des entretiens. Pour que cette méthode soit efficace, elle doit appartenir aux enfants. Cette méthode est une prévention à la lutte contre le harcèlement. En cas de situation de harcèlement, elle sera déployée en parallèle d'une protection des enfants et d'une information à l'Inspecteur de Circonscription.

Dans l'école, Madame GUILLOT (Cycle II) et Mme SCALA (Cycle III) ont été formées afin de rendre opérationnelle la cellule interne à l'école dès la rentrée scolaire. Les entretiens seront organisés avec le Directeur de l'école qui participera aux entretiens.

Votre école s'est déjà dotée depuis quelques années d'un protocole de gestion des relations entre enfants, avec le programme des « Messages clairs ». Ces deux protocoles sont complémentaires et pourront servir d'appui pour répondre aux problèmes de conflits entre élèves. Les enseignants notent tout de même une bonne sensibilité des élèves de CM₁ et CM₂ sur le sujet avec une réflexion appropriée, un vocabulaire adapté et pertinent au regard des différentes situations. Les représentants de parents d'élèves soulignent l'importance de poursuivre aussi la pratique des « Messages clairs ».

L'AGAPE a voté cette année un projet en rapport avec la gestion des situations de harcèlement. Cette action en faveur des familles et des enfants pourrait prendre la forme d'une conférence, d'une pièce de théâtre, d'une table ronde, etc ... Un mail a d'ores et déjà été envoyé à toutes les familles avec les liens utiles pour comprendre le phénomène et les aider en cas de difficulté.



* - **Evaluation des Ecoles du 1^{er} degré** : Partant d'une auto-évaluation réalisée par l'équipe enseignante, elle sera complétée par une évaluation externe enrichissant l'analyse qui aura été faite. L'évaluation a pour but d'identifier les plus-values de l'école ainsi que les axes possibles d'amélioration et les conditions pour y parvenir. L'évaluation aide l'école à faire émerger ses caractéristiques propres, à analyser elle-même ses décisions et actions, son fonctionnement, les résultats de ses élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement de son équipe pédagogique et à dégager des pistes d'actions. Les travaux menés dans le cadre de cette évaluation ont vocation à conduire à une actualisation d projet d'école. A l'issue des différentes étapes de l'évaluation, un document sera rédigé par l'équipe externe d'évaluateurs, ce document sera présenté lors du dernier Conseil d'Ecole de l'année scolaire.

* - **Les actions pédagogiques de cette année scolaire**

a)- Un parcours culturel et artistique en lien avec notre Projet d'Ecole dont le fil conducteur sera le « Conte » et « Les jeux olympiques » :

- Projet « Ecole et cinéma » pour toutes les classes de l'école.
- Projet « Stage conte théâtral et musical » pour les classes de CE₂ de Mme Szytkgold
- Projet « Théâtre d'improvisation » pour la classe de CE₂ de Mme Durand
- Projet « Classe Découverte et Jeux Olympiques » du 08 et 12 avril 2024 pour les classes de CP de Mme Ferino + CP de Mme Monot + CP de Mme Guillot
- Projet « Pratique de la Voile » pour les classes de CM₂ de Mme Giraud + CM₂ de Mme Gaillard + CM₁/CM₂ de Mme Delaire

b)- Projets à thèmes du « Vallon des Torrières » :

- Projet « Balade contée en nature » - Mme Chovet + Mme Nègre + Mme Prat + Mme Durand
- Projet « Petites bestioles, à chacune son rôle » - Mme Ferino + Mme Guillot + Mme Monot
- Projet « L'eau d'hier et d'aujourd'hui » - Mme Delaire + Mme Giraud + Mme Gaillard (*à confirmer*)
- Projet « Découverte des oiseaux » - Mme Scala + Mmes Chambard/Khalfaoui

c)- Un Projet d'action artistique : Projets d'action musicale mené en co-animation avec notre intervenante municipale en Musique, Madame Agnès EPITALON :

- « Les musiques du monde » - Toutes les classes de CP et CE₁
- « Les arbres au fil des saisons » - Les classes de CE₁/CE₂ + CE₂ + CE₂/CM₁
- « Autour des jeux olympiques » - les classes de CM₁ + CM₁/CM₂ + CM₂

d)- Projets disciplinaire :

- Cycle Natation pour les classes de CP des Mmes Ferino, Monot et Guillot + CE₁ de Mme Nègre en période 5
- Projet « Animation dentaire » pour les 3 classes de CP le 07 novembre 2023
- L'inscription de certaines classes à l'USEP et participation de toute l'école à la journée du sport à l'école avec une dominante « Découverte du handisport ». Une seconde rencontre aura lieu en cours d'année en fonction des classes : Randonnée, athlétisme, Cycle vélo.
- Projet « Scrabble » pour les classes de CM₂ de Mme Giraud et Mme Gaillard

e) – Projets à finaliser

- CM₂ : contact avec la Gendarmerie Nationale pour le « permis internet » des élèves de CM₂
- CE₂ : contact avec la Gendarmerie Nationale pour le « permis piéton » des élèves de CE₂
- CM1 et CM2 : Projet citoyen d'élèves secouristes : une première approche a eu lieu avec le lieutenant-colonel des pompiers Julien Fouques. Un second contact devrait avoir lieu rapidement. Le but serait de former des élèves secouristes qui tiendraient leur rôle pendant les temps de récréation, la surveillance des camarades pour savoir alerter et protéger.
- CM₂ : dans le cadre du Conseil Ecoles-Collège, le projet de visite du collège Jean Renoir a été relancé avec une visite à la journée au cours de laquelle les enfants visiteront les locaux (jeu de piste avec questions), mangeront au self et participeront à une activité pédagogique en classe.
- Pour tous les enfants de l'école : une « Soirée Jeux de société à l'école » sera proposée aux familles, vraisemblablement le jeudi 28 mars 2024.
- Arrivée de la « Flamme olympique des écoles » à Genay le 8 janvier prochain : elle est déjà partie de Marseille, un relais doit s'organiser dans la journée entre les écoles de Massieux, Genay et Bony-Aventurière de Neuville-sur-Saône. L'organisation de cette passation est en cours de réflexion.
- Projet « Tri, réduction des déchets et valorisation des déchets » avec le SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné) pour les classes de CM₂ de Mme Giraud, CM₁ de Mme Scala, CM₂ de Mme Gaillard, CM₁/CM₂ de Mme Delaire

* - Bilans financiers :

a)- Le bilan financier de la Coopérative de l'école, l'ASS de Genay : le compte de la coopérative scolaire fait état d'un solde positif de 7 000,00 €, ce qui permettra une certaine souplesse de gestion et surtout d'envisager sereinement l'organisation des sorties de fin d'année scolaire.

b)- Le bilan financier de la Coopérative Scolaire « OCCE » : Le 29 septembre 2023, M. Pelud, mandataire de la coopérative, a présenté de plan financier de la Coopérative à une enseignante de Cycle II, une enseignante de Cycle III et une AESH. Ce bilan fait état d'un reliquat financier annuel de 7 916,65 €. Conformément à l'accord passé avec la Mairie de Genay et afin de simplifier les procédures de gestion, la coopérative de l'école se charge dorénavant du paiement des différentes activités culturelles, sportives et éducatives (projets divers, cycle voile, transport piscine, classes découvertes, etc...).



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
JACQUES-YVES COUSTEAU



GENAY

Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2022 au 31 août 2023				
CHARGES		AD 69 OCCE Coopérative des Ecoles	PRODUITS	
60700008 - Achats de produits pour cession	2 856,45		70700008 - Ventes de produits pour cession	4 320,00
61681008 - Assurances versées à l'OCCE	0,00		70800008 - Produits des activités éducatives	1 585,45
61810008 - Charges des activités éducatives	19 883,60		74100008 - Subventions Etat, Collectivités Locales	20 250,00
62700008 - Services bancaires et assimilés	9,00		75510008 - Contr. financ. Pl. Partic. (Trousse à Proj)	0,00
65860008 - Cotisations versées à l'OCCE	0,00		75511008 - Contr. financ. d'autres organismes	4 722,00
67000008 - Charges exceptionnelles	211,75		75620008 - Participations volontaires des familles	0,00
68000008 - Achats de biens durables	0,00		77000008 - Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DES CHARGES (A)	22 960,80		TOTAL DES PRODUITS (B)	30 877,45
			Résultat de l'année 2022/2023 (B-A) (+/-) :	7 916,65

c)- Le fonctionnement financier de l'école :

Projet budgétaire proposé par M. Pelud à la Mairie de Genay :

- 21 438 € pour les dépenses de fonctionnement courant des classes
- 14 850 € pour les différents projets pédagogiques dont classe découverte, cycle voile et projets divers
- 06 030 € pour le transport des différents projets dont le cycle voile, le cycle piscine et projets divers
- ↳ = 42 318 € de fonctionnement global en gestion directe pour 21 438 € et 20 880 € en gestion OCCE.

d)- Le « Sou des écoles » : Cette année, le « Sou des Ecoles » a décidé d'augmenter l'enveloppe financière allouée à l'école afin de soutenir le projet de classe découverte pour tout un corpus d'élèves. Ainsi, 6 000 € seront attribués aux différents projets pédagogiques des classes et 4 000 € supplémentaires pour le financement de la classe découverte des CP au Bessat.

L'ensemble des budgets de fonctionnement alloués par la Mairie mais aussi « Le Sou des écoles » et la Coopérative Scolaire sont conséquents et permettent d'élaborer un projet artistique et culturel riche et varié, avec des actions de qualité. M. Pelud remercie sincèrement l'ensemble des acteurs financiers qui œuvrent pour la réussite et l'accomplissement des enfants de Genay.

* - Sécurité

1. Alerte incendie (elles doivent être au nombre de 2 à 3 par an) :

- Bâtiment A : le premier exercice a fait l'objet d'un déclenchement inopiné à la suite d'un problème technique sur un des blocs de sécurité. L'évacuation des élèves s'est très bien déroulée le jeudi 28 septembre à 14h20, avec l'évacuation de tous les élèves en 1'32. La problématique des enfants en fauteuil roulant au deuxième étage s'est posée. L'utilisation de l'ascenseur étant interdite en cas d'incendie, l'évacuation des personnes à mobilité réduite reste problématique. Un travail de réflexion devra être mené sur le sujet dans le cadre de la réhabilitation prochaine des locaux scolaires.
- Bâtiment B : le premier exercice a eu lieu le mercredi 04 octobre 2023 avec l'évacuation en bon ordre de tous les élèves en 1'29. Cet exercice a été réalisé sur un temps spécifique, hors de la présence d'un élève à trouble du spectre autistique sévère. Le niveau sonore de l'alerte pourrait engendrer une crise réactionnelle importante. Il faudra cependant réintégrer l'enfant dans le



processus d'évacuation lors des prochains entrainements afin d'évaluer son comportement face à ce genre de situation et l'habituer au niveau sonore de l'alerte.

- Les prochains exercices seront réalisés courant janvier 2024, cette fois-ci les élèves ne seront pas prévenus. Enfin, un dernier exercice sera réalisé avant la fin de l'année scolaire sans que la communauté éducative soit avertie.
2. P.P.M.S. : L'objectif général des différents exercices des Plans Particuliers de Mise en Sécurité est de développer chez nos élèves une culture et des réflexes face à une situation particulière qui se veut incertaine et très aléatoire : « Prévoir l'imprévisible ».
- L'année dernière, les écoles de Genay ont interpellé la Municipalité sur l'inefficacité du système d'alerte existant dans les locaux. Une étude a alors été immédiatement mandatée et un nouveau système d'alerte a été installé pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Une réunion sera très prochainement organisée avec les services techniques afin de définir le protocole technique à respecter en cas d'alerte, protocole qui sera rapidement mis à l'épreuve avec un exercice d'alerte « Attentat/Intrusion » qui sera organisée conjointement avec l'école maternelle et les services d'animation pendant les temps scolaires. Au préalable, un mail d'information sera envoyé aux familles pour les informer de l'exercice.

✱ - Communication avec la Municipalité

✱ - Le Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.) : La campagne pour la constitution du nouveau CME a été menée depuis deux semaines. Les élections ont eu lieu le jeudi 9 novembre 2023 pour une installation du Conseil lors de la cérémonie du 11 novembre à 11h00 avec la remise des écharpes tricolores. La mairie remercie l'équipe enseignante qui a soutenu l'organisation des élections. Cette élection est une forte expérience de la vie citoyenne de nos élèves : avec une campagne d'affichage formidable, un bureau de vote très professionnel ... Les élèves ont montré une forte implication. Dans le respect de la parité, les 193 votants ont élu 6 élèves de CE₂, 6 élèves de CM₁ et 6 élèves de CM₂, chacun votant pour son niveau de classe.

✱ - Les Policiers Municipaux : Dans le cadre du « Plan Vigipirate » renforcé en « Urgence attentat », les policiers municipaux ne peuvent être toujours devant les écoles, ils doivent continuellement faire le tour des structures d'accueil et ne peuvent donc rester statiques aux abords des bâtiments.

L'AGAPE souligne la pertinence du changement de pratique des Policiers Municipaux qui ne font plus traverser les élèves alors que le feu piéton était au rouge. Si leur statut leur en donnait le droit, les élèves n'en percevaient pas la logique.

- 📅 - Dates à retenir :
- Installation du CME lors de la cérémonie du Samedi 11 novembre 2023
 - Le Ganatrail : Samedi 25 novembre 2023 au soir
 - Le loto du « Sou des Ecoles » : Dimanche 26 novembre 2023
 - Marché et chorale de Noël : Jeudi 21 décembre 2023 (18h00)
 - 2nd Conseil d'Ecole : Jeudi 07 mars 2024 (18h30)
 - Soirée « Jeux de société à l'école » : jeudi 28 mars 2024
 - 3^{ème} Conseil d'Ecole : Jeudi 20 juin 2024 (18h30)
 - Fête d'école : Vendredi 28 juin 2024 (18h00)



Site officiel du Groupe Scolaire

- Adresse du Site : <https://ecole-cousteau-genay.blog.ac-lyon.fr/>

* * * * *

La séance du Conseil d'Ecole est levée à 20h15 après épuisement des points de l'ordre du jour.




Le Président du Conseil d'Ecole
Nicolas PELUD

